

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION N°44-CC/2013/CCDS INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION EN CAS D'APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS PAR LES PROFESSIONNELS DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 09 décembre 2013

L'an deux mil treize et le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Robert PUTCHA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

#### Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, René-Serge HORTH,

#### Titulaires Absents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Mme France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE,  
Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU  
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL,  
Adelson MAGLOIRE, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON,

#### **Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;  
VU Le rapport présenté au bureau du vendredi 29 novembre 2013,  
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 06/12/2013

#### **ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,**

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **INSTAURE** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 une participation pour l'apport volontaire de déchets à l'ISDND de Pariacabo par les professionnels domiciliés sur le territoire des savanes

Types de déchets	Coûts Proposition CCDS
Gravats	15 € par tonne
Ferraille	15 € par tonne
Déchets Ménagers Assimilés	0,5 € par Kg

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

#### **Vote :**

-Nombre de conseillers en exercice : 20  
-Nombre de conseillers présents : 4  
-Pour : 4  
-Contre : 0  
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 09 décembre 2013  
Pour extrait et certifié conforme

Pour Le Président, empêché  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
  
Robert PUTCHA

